

NORD
ARRONDISSEMENT
LILLE
CANTON LANNOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

PRÉFECTURE DU NORD DU CONSEIL MUNICIPAL

04 08 NOV. 2012 04
ARRIVÉE

du 24 Octobre 2012

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	25
de Votants	24

Le 24 octobre 2012, à midi, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- M. Decruyenaere – Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois – MM Laumailé - Deval – Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux – MM. Berthe – Rommel – Cottenye – Bataille - Mmes Demeyère - Desquennes – Kerlidou – Bovin - Lefrancq - Vercruysse – MM. Hallot - François - Mme Pétrieux (pouvoir Mr Nys)

Absents excusés : Mme Boone – MM Rotsaert – Nowak – Nys

OBJET

CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE AVEC SALLE DE DIFFUSION, ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE VALIDATION DES NOUVELLES ORIENTATIONS GENERALES

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. François a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 octobre 2011 ont été validées les orientations générales relatives au développement de la vie culturelle leersoise.

L'ambition initiale était de créer sur le site Péri un complexe culturel complet comprenant des activités municipales et associatives.

Les études menées et exposées à l'ensemble des élus notamment lors de commissions réunies du mercredi 16 mai 2012 ont montré que les possibilités foncières étaient insuffisantes et les contraintes techniques trop importantes pour accueillir l'essor des activités associatives et une bibliothèque-médiathèque répondant aux normes départementales en vigueur.

M. le Maire propose donc au conseil municipal, après réflexion et prise en compte des différentes problématiques, d'envisager différemment l'approche du pôle culture leersois en scindant les équipements nécessaires en deux projets distincts mais complémentaires.

1. La construction d'une bibliothèque-médiathèque avec salle de diffusion et école municipale de musique.

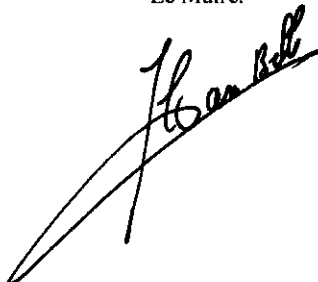
Il est judicieux d'utiliser les potentiels fonciers communaux pour construire l'avenir de tous et de retenir un site en centre-ville pour conforter sa vitalité, notamment en ayant une influence positive sur l'activité du cœur de ville et la fréquentation des commerces locaux.

Ce sera un équipement de proximité unique, lieu de vie et de convivialité accessible à différents publics avec une zone de stationnement existante et adaptable.

Il est, de ce fait, possible de construire le pôle culturel avec une double identité (bibliothèque-médiathèque / école de musique) sur la prairie actuelle, rue Roger Salengro la médiathèque étant le pilier de cette future politique culturelle.

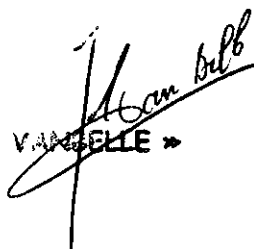
NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 octobre 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 octobre 2012.

Le Maire.



« Fonction exécutoire »
8/11/2012
M. le Maire,

J.C. VANBELLE



La réserve foncière communale est de près de 5 200 m², le besoin en superficie de construction est d'environ 1 300 m² pour réaliser les équipements sachant que les bâtiments à envisager pourront être dotés d'un étage diminuant de ce fait l'emprise au sol et ne compromettant pas l'avenir du reste de cette parcelle qui est constructible et dotée d'un coefficient d'occupation des sols de 0,5.

Afin de mieux appréhender le projet, le détail des superficies à créer serait le suivant :

- une médiathèque de 980 m² avec une salle de diffusion intégrée, c'est-à-dire un espace d'animation pour une programmation de spectacle vivant de 150 places assises
- et les mêmes surfaces pour l'école de musique (plus ou moins 250 m²)
- Locaux techniques 70 m²
- ce qui porte l'ensemble à 1 300 m².

Il est évident que les constructions respecteront les normes en matière de développement durable ce qui conditionne, de toute façon, l'octroi des subventions.

Elles s'intégreront dans un aménagement paysager de qualité ouvert au public et propre à la médiathèque.

Nous allons donc requérir les compétences professionnelles nécessaires pour définir le programme, une étude environnementale déterminera les cibles HQE (haute qualité environnementale) les plus pertinentes au regard du projet. Une première réflexion approfondie a d'ailleurs été menée par les bureaux d'études spécialisés Puzzle et Impact Qualité Environnementale et elle a abouti à une étude qui vous avait été présentée lors des commissions réunies de mai 2012.

Ainsi, le projet de médiathèque se situera en rez-de-chaussée pour optimiser le temps de travail du personnel en liaison avec les bénévoles associatifs. De plus les nouvelles technologies seront utilisées pour aboutir à une gestion informatisée directe des prêts de la médiathèque par les utilisateurs. Il est estimé que 5 agents seront nécessaires pour faire fonctionner la structure en dehors de l'entretien de cette dernière.

Par ailleurs, il paraît opportun d'associer l'école de musique qui est déjà existante et de la lier à cet ambitieux projet culturel pour confirmer l'identité culturelle, sociale et éducative de la commune. Elle serait attenante à la médiathèque et pourrait utiliser la salle de diffusion. Une attention particulière sera apportée au traitement acoustique des locaux tant pour les riverains que pour les utilisateurs de la médiathèque.

C'est en ce sens que les discussions pourraient être entreprises avec les services du département et les services de l'Etat (direction régionale des affaires culturelles) porteur d'accompagnement technique et financier en matière de médiathèque mais aussi avec les cabinets qui ont déjà travaillé sur cette thématique.

Il s'agit aussi de préciser la vie à venir des associations, partenaires de tous les jours de la commune.

2. La création d'un pôle associatif à dominante culturelle.

Le site Péri présente l'avantage d'être déjà dédié aux activités associatives. Il pourra demain être leur lieu de vie au quotidien.

Dans cette hypothèse, le cinéma est maintenu sur son emplacement historique et reconnu tout en poursuivant sa collaboration active avec la commune.

Un partenariat satisfaisant pour tous sera établi dans l'optique de la future médiathèque avec la bibliothèque aujourd'hui gérée par l'Amicale Laique.

Il s'agira, par ailleurs, de mettre à disposition des associations culturelles intervenant dans le domaine de la danse, du chant, de la musique et du théâtre un lieu spécifiquement adapté à leurs besoins en procédant à la réhabilitation indispensable des locaux. Elles seront associées à la définition du projet.

Cette réhabilitation comprendra notamment des espaces pour les répétitions, les réunions, des zones de rangement et de stockage et un espace de représentations permettant l'accueil de 100 à 150 personnes.

Enfin, des règles de vie particulières seront à appliquer : respect des lieux (sécurité et consommation énergétiques), partage des espaces (coordination des activités des utilisateurs) et gestion du bruit (entre les différents utilisateurs et vis-à-vis des riverains).

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider ces deux orientations visant à renforcer l'offre culturelle leersoise et de prioriser la construction de la médiathèque et de l'école de musique municipale.

La définition finale et la validation du programme culturel pourraient alors être effectives courant de l'année 2013.

Adopté à 24 voix pour et 2 abstentions prenant la forme de 2 refus de prendre part au vote.
(Mme PETRIEUX et M. NYS dont elle a le pouvoir décendant de ne voter aucune délibération de ce Conseil Municipal).

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre



Le Maire
Vice-Président de LMCU

J.C. Vanbelle
J.C. VANBELLE

NORD
ARRONDISSEMENT
LILLE
CANTON
LANNOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 Octobre 2012



L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	25
de Votants	24

Etaient présents : MM. Vanbelle - Lejeune - Mme Vandewalle- M. Decruyenaere - Mme Saint-Oyant - M. Deschamps - Mme Dubois - MM Laumailé - Deleval - Mme Petit - M. Foveau - Mme Mouveaux - MM. Berthe - Rommel - Cottenye - Bataille - Mmes Demeyère - Desquennes - Kerlidou - Bovin - Lefrancq - Vercruysse - M. Hallot - François - Mme Pétrieux (pouvoir Mr Nys)

Absents excusés : Mme Boone - MM Rotsaert - Nowak - Nys

OBJET

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. François a été désigné secrétaire de séance.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget primitif a été voté le 21 mars 2012. Il propose de procéder à des ajustements nécessaires afin d'intégrer de nouvelles recettes ou de compléter ou modifier certaines dépenses en votant le budget supplémentaire comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	93 492,00 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	- 29 790,00 €
Chapitre 012 - Frais de personnel	+ 231 800,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	+ 600,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	+ 4 000,00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	- 76 300,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	- 36 818,00 €

Recettes	93 492,00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	19 550,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	38 531,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	25 656,00 €
Chapitre 75 - Autres produits	3 500 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	6 255,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	40 129,00 €
Chapitre 20- Immobilisations incorporelles	4 050,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	23 879,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	12 200,00 €

Recettes	40 129,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	64 747,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	12 200,00 €
Chapitre 021 -Virement de la section d'investissement	- 36 818,00 €

NOTA - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 octobre 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 octobre 2012.

Le Maire.

« Rendu en écriture le 28/11/2012 »

J.-C. VANBELLE

Adopté à 23 voix pour et 3 abstentions dont 2 refus de prendre part au vote.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre



Le Maire
Vice-Président de LMCU

J.C. Vanbelle
J.C. VANBELLE

NORD
ARRONDISSEMENT
LILLE
CANTON LANNOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 Octobre 2012

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	25
de Votants	24

Le 24 octobre 2012, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Etaient présents : MM. Vanbelle - Lejeune - Mme Vandewalle- M. Decruyenaere - Mme Saint-Oyant - M. Deschamps - Mme Dubois - MM Laumailé - Deleval - Mme Petit - M. Foveau - Mme Mouveaux - MM. Berthe - Rommel - Cottenye - Bataille - Mmes Demeyère - Desquennes - Kerlidou - Bovin - Lefrancq - Vercruyse - M. Hallot - François - Mme Pétrieux (pouvoir Mr Nys)

Absents excusés : Mme Boone - MM Rotsaert - Nowak - Nys

OBJET

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. François a été désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la loi « Démocratie et proximité » du 27 février 2002 modifiée définit les principes de la rénovation du recensement. Celui-ci devient en effet une compétence partagée entre l'État et les communes. Ces dernières ayant désormais la responsabilité de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement L'Insee quant à lui, organise et contrôle la collecte des informations puis exploite les questionnaires, établit et diffuse les chiffres de population légale de chaque collectivité territoriale et de chaque circonscription administrative. Ces chiffres ont été authentifiés chaque année à partir de fin 2008 par un décret.

NOTA - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 octobre 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 octobre 2012.

Il ajoute que les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième de communes chaque année.

Le recensement se déroulera à LEERS du 17 janvier au 16 février 2013.

Le Maire.

Aussi, M. le Maire informe que la Ville de Leers perçoit une dotation forfaitaire de recensement qui trouve sa source de droit dans l'article 156, § III, de la loi : « Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale, qui reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire de l'État. ».

L'équipe communale en charge de l'enquête de recensement, nommée par arrêté municipal, comporte des agents en bureau et des agents recenseurs opérant sur le terrain. La rémunération de ces derniers est fixée librement par le Conseil Municipal.

M. le Maire propose donc au conseil municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

Exécutoire

9/11/2012

C. VANBELLE »

- 0.95 € par formulaire " bulletin individuel " rempli
- 0.50 € par formulaire " feuille logement " rempli
- 0.50 € par dossier d'immeuble collectif rempli
- 0.50 € par bulletin étudiant rempli
- 4.90 € par dossier de district
- 19 € par séance de formation (concerne les personnes à temps partiel ou n'exerçant pas d'activités professionnelles)

Adopté à 24 voix pour et 2 abstentions prenant la forme de 2 refus de prendre part au vote.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre



Le Maire
Vice-Président de LMCU

J. Van Belle
J. VANBELLE

DEPARTEMENT

VILLE de LEERS

NORD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

LILLE

du 24 Octobre 2012

CANTON
LANNOY

Le 24 octobre 2012, à dix heures, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Nombre
de Conseillers en exercice

29

de Présents

25

de Votants

24

Étaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- M. Decruyenaere – Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois – MM. Laumailé - Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux – MM. Berthe – Rommel – Cottenye – Bataille - Mmes Demeyère - Desquennes – Kerlidou – Bovin - Lefrancq - Vercruyssa – M. Hallot - François - Mme Pétrieux (pouvoir Mr Nys)

Absents excusés : Mme Boone – MM Rotsaert – Nowak – Nys

OBJET

**SÉJOUR AUX SPORTS
D'HIVER**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. François a été désigné secrétaire de séance.

M. Le Maire rappelle que, depuis 2002, pour répondre à une demande de la population leersoise, la Ville organise des séjours aux Sports d'hiver. Le choix de ces séjours étant réalisé au moyen d'un marché public à procédure adaptée, le Conseil l'a autorisé à les reconduire chaque année dès 2009.

Il propose à l'Assemblée de modifier les dispositions financières suivantes, qui ont reçu l'avis favorable de la 1^{ère} commission.

Participation des familles :

La participation des familles est influée par la qualité de leersois ou d'extérieur selon la note explicative jointe. De plus, elle sera calculée en fonction d'un quotient pour le premier séjour de chaque enfant.

Le calcul de ce quotient reprendra l'ensemble des revenus de l'année de référence fiscale, (l'année n - 2), déclarés de la famille, éventuels pensions alimentaires et revenus immobiliers inclus ou déduits, avant autres déductions et abattements, divisé par le nombre de parts retenues par l'administration fiscale :

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 octobre 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 octobre 2012.

Le Maire.

Le Maire exécutoire

8/11/2012

Maire,

J.C. VANBELLE

Tarif	Quotient familial de l'année de référence fiscale	Participations
T1	De 0 à 5000 €	15 % du coût du séjour pris en charge par la famille
T2	De 5000,01 à 11 500 €	30 % du coût du séjour pris en charge par la famille
T3	De 11 500,01 à 18 100 €	45 % du coût du séjour pris en charge par la famille
T4	De 18 100,01 à 24 700 €	60 % du coût du séjour pris en charge par la famille
T5	24 700,01 € et au-delà	75 % du coût du séjour pris en charge par la famille
	2 ^{ème} participation	Majoration du tarif de 25 %

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, en cas de réduction importante des ressources des familles par rapport aux revenus de l'année de référence fiscale, à appliquer le tarif correspondant aux ressources actualisées, par décision motivée.

Le cas des familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour acquitter la participation minimale, sera étudié par le Centre Communal d'Action Sociale, en vue d'une aide complémentaire.

Adopté à 24 voix pour et 2 abstentions prenant la forme de 2 refus de prendre part au vote.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre



Le Maire
Vice-Président de LMCU

J.C. Vanbelle
J.C. VANBELLE

NOTE EXPLICATIVE SUR LA TARIFICATION DES ACTIVITES MUNICIPALES

Pour faire suite aux demandes régulièrement formulées en mairie sur les conditions de tarifications des activités communales, il est proposé de préciser les tarifs comme suit.

DES TARIFS SONT APPLICABLES POUR DIFFERENTES ACTIVITES COMMUNALES :

- Accueils de loisirs,
- Mercredis récréatifs,
- Maison des jeunes,
- Séjours de la maison des jeunes et oxyloisirs,
- Restauration scolaire,
- Garderie périscolaire,
- Petite enfance,
- École de musique municipale...

UN TARIF EST MIS EN PLACE POUR LES LEERSOIS.

► **Sont leersois** les habitants de la commune qui ont leur domicile, donc qui **résident physiquement à Leers**.

► Sont aussi considérés comme leersois toutes les personnes acquittant une **imposition locale**.

En effet, une personne peut posséder une résidence secondaire. Elle peut aussi posséder un bien immobilier et le louer, ou l'occuper à des fins autres que d'habitation : cas des commerçants, artisans et professions libérales d'une façon générale. Ces derniers, locataires d'un immeuble sur le territoire leersois sont aussi concernés.

► **Des enfants leersois** fréquentent les structures municipales mais sont **gardés par leurs parents de façon alternée**. Afin de ne pas pénaliser les enfants qui sont leersois et qui ont leurs habitudes dans les accueils que nous proposons, le tarif leersois sera pratiqué auprès des deux parents.

► **Les grands parents leersois** bénéficieront du tarif leersois **dans des cas très spécifiques**. Ils peuvent être amenés, effectivement, à héberger sur des temps plus ou moins longs leurs petits-enfants et payer directement les frais inhérents à un accueil communal.

Le principe doit rester que chaque famille se doit avant tout de fréquenter les structures proposées par sa ville de résidence. Il sera contrôlé que les petits enfants ne viennent ni des communes voisines ni de la métropole lilloise où existent des structures d'accueil de loisirs et que cela correspond bien à la notion de vacances prises chez les grands parents.

Une **attestation sur l'honneur des grands-parents confirmant l'hébergement complet** (jour et nuit) devra être remplie. S'il y avait fausse déclaration, nous pourrions appliquer de plein droit le tarif extérieur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année civile. Cette possibilité est ouverte aux grands parents dans la limite des places disponibles et par ordre d'inscription en mairie.

.../...

► Il est de tradition que les communes appliquent à leur personnel les tarifs communaux au titre de leur politique sociale, cette solution est retenue pour le **personnel communal** qui est considéré comme leersoï.

Il faut rappeler que les structures sont initialement et prioritairement prévues pour la population leersoïe mais, qu'elles restent ouvertes aux extérieurs en fonction des places disponibles, et ce, notamment, pour assurer les taux de remplissage et obtenir les subventions adéquates.

UN AUTRE TARIF EST FIXE POUR LES EXTERIEURS

► L'extérieur est fondamentalement celui qui n'habite pas la commune.

► Certaines personnes mettent en avant un lien préexistant avec la commune ou un lien de parenté pour demander à bénéficier des tarifs leersoï. Les demandes sont exprimées par des **parents non leersoï qui recourent aux services d'une assistante maternelle leersoïe, ont leurs enfants scolarisés à Leers ou font garder leurs enfants par de la famille à Leers. Ces personnes sont extérieures.**

► Il en est de même pour celles **travaillant sur le territoire leersoï** : elles y ont une activité professionnelle mais ne sont pas leersoïes.

► Les tarifs proposés sont modulés en fonction des activités et sont différents pour les leersoï ou les extérieurs. Cette pratique se justifie par le fait que **le coût généré par les accueils au sens général est supporté par le budget de la commune** et donc indirectement par l'imposition des ménages qui en constitue l'une des recettes les plus importantes.

Le leersoï paie donc à travers l'imposition une première fois le principe d'accueil, une seconde fois en tant qu'utilisateur ce qui n'est pas le cas de l'extérieur. Majoritairement les communes proposent un tarif plus élevé aux « non habitants » de leurs territoires.

NORD
ARRONDISSEMENT
LILLE
CANTON LANNOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 Octobre 2012



Le 24 octobre 2012, à dix heures, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	25
de Votants	23

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune – Mme Vandewalle- M. Decruyenaere – Mme Saint-Oyant – M. Deschamps – Mme Dubois – MM Laumaillé - Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux – MM. Berthe – Rommel – Cottenye – Bataille - Mmes Demeyère - Desquennes – Kerlidou – Bovin - Lefrancq - Vercruysse – M. Hallot - François - Mme Pétrieux (pouvoir Mr Nys)

Absents excusés : Mme Boone – MM Rotsaert – Nowak – Nys

OBJET

PREVISIONS DE CREDITS POUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE JEANNE D'ARC

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. François a été désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que, dans le cadre du vote du budget, le Conseil Municipal fixe, par délibération, le montant annuel couvrant les frais de fonctionnement de l'école maternelle et primaire Jeanne d'Arc.

Afin de pouvoir effectuer le paiement des factures à compter du 1^{er} Janvier 2013, il propose au Conseil de prévoir la somme de 57 930 € à l'article 6574 et précise que pour l'année 2013, celle-ci sera reprise lors du vote du budget. Aussi les modalités de versement sont mentionnées dans la convention du contrat d'association signée en septembre 2005 et disponible au service des écoles de la mairie de Leers.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, accepte d'inscrire la somme de 57 930 € à l'article 6574 afin de permettre le règlement des factures de l'école Jeanne d'Arc, à compter du 1^{er} Janvier 2013.

Mme Marie-Dominique PETIT ne prend pas part au vote en raison de sa fonction au sein de l'école Jeanne d'Arc.

Adopté à 23 voix pour et 3 abstentions prenant la forme de 3 refus de prendre part au vote.

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 octobre 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 octobre 2012.

Le Maire.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre

« Rendue exécutoire

Le 8/11/2012

Le Maire,

J.C. VANBELLE »



Le Maire
Vice-Président de LMCU

DEPARTEMENT

NORD

ARRONDISSEMENT

LILLE

CANTON
LANNOY**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 Octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- M. Decruyenaere – Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois – MM Laumailé - Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux – MM. Berthe – Rommel – Cottenye – Bataille - Mmes Demeyère - Desquennes – Kerlidou – Bovin - Lefrancq - Vercruysse – M. Hallot - François - Mme Pétrieux (pouvoir Mr Nys)

Absents excusés : Mme Boone – MM Rotsaert – Nowak – Nys

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	25
de Votants	24

OBJET

**SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
ACCORDEES A DES
ASSOCIATIONS
HUMANITAIRES**

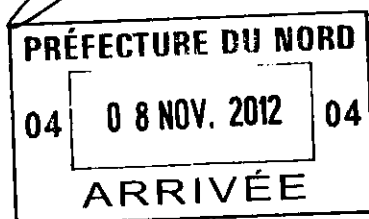
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. François a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enveloppe de 2 000 €uros est inscrite au Budget Primitif 2012 pour financer d'éventuelles subventions exceptionnelles.

5 demandes émanant de diverses associations humanitaires ont été transmises en Mairie et présentées dans le tableau ci-dessous :

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 octobre 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 octobre 2012.

Le Maire.

DATE ENREGISTREMENT EN MAIRIE	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE
02/08/12	MEDECINS DU MONDE	Action auprès des populations du Mali
04/08/12	SECOURS POPULAIRE	Aide de première nécessité en faveur des Syriens ayant trouvé refuge au Liban.
07/08/12	CARREFOUR DES COMMUNES	Subvention en faveur des villes et collectivités espagnoles, suite à l'incendie qui a frappé la Catalogne en juillet 2012
11/09/12	CITES UNIES France	Fonds de Concours de l'Etat en faveur de la Syrie
07/09/12	4L TROPH ECO LILLE	16ème édition du Raid 4L Trophy visant à aider les populations en Afrique

« Rendue exécutoire

Le 8/11/2012

Le Maire,



J.C. VANBELLE »

Monsieur le Maire propose de répartir l'enveloppe comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	ADRESSE	MONTANT PROPOSE
MEDECINS DU MONDE	62 rue Marcadet 75882 PARIS Cedex	500 €
SECOURS POPULAIRE	18/20 rue Cabanis - BP 17 59007 LILLE Cedex	500 €
CITES UNIES France	9 rue Christiani 75018 PARIS	250 €
4L TROPH ECO LILLE	1 rue Corneille 59115 LEERS	250 €

Les 500 € restants permettant de soutenir une nouvelle cause au cas où une demande d'une autre association se présenterait d'ici le prochain budget primitif.

Adopté à 24 voix pour 2 abstentions prenant la forme de 2 refus de prendre part au vote.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.



Le Maire
Vice-Président de LMCU

J.C. Vanbelle
J.C. VANBELLE

NORD
ARRONDISSEMENT
LILLE
CANTON LANNOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 Octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	25

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- M. Decruyenaere – Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois – MM Laumaillé - Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux – MM. Berthe – Rommel – Cottenye – Bataille - Mmes Demeyère - Desquennes – Kerlidou – Bovin - Lefrancq - Vercruysse – M. Hallot - François - Mme Pétrieux (pouvoir Mr Nys)

Absents excusés : Mme Boone – MM Rotsaert – Nowak – Nys

OBJET

**LILLE METROPOLE
COMMUNAUTE
URBAINE -
PRESENTATION DU
RAPPORT D'ACTIVITE
2011**

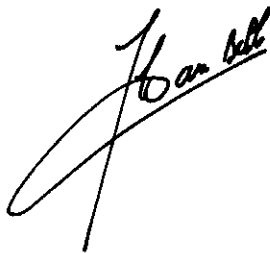
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. François a été désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L5211.39 du CGCT, le rapport d'activité de LMCU doit faire l'objet d'une communication aux conseillers municipaux. Chaque élu ayant reçu début octobre le rapport 2011 complet, M. le Maire présente une synthèse des éléments les plus marquants.

En 2011, LMCU a géré un ensemble de 7 budgets s'élevant à 1,526 milliard d'euros soit un montant en augmentation de 9 % par rapport à 2010. Voici, par thème quelques unes des principales réalisations de l'année 2011.

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 octobre 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 octobre 2012.

Le Maire.



Gouvernance – Piloter ensemble le projet métropolitain:

Contrat de territoire : au total 47 actions de mutualisation ont été identifiées par 54 communes à l'issue de la concertation en 2010. Depuis l'élaboration des contrats de territoire, 29 ont été déployées sur le territoire métropolitain et mobilisent plus de 80 communes. Trois exemples sur 2011 : mutualisation sur l'économie sociale et solidaire de proximité ; mutualisation des pratiques en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ; développement du covoiturage.

Développement économique – Tous les leviers au service du développement :

Plan Métropolitain de Développement Economique (PMDE) : l'ensemble des partenaires du PMDE s'est réuni pour tirer un premier bilan de la période 2009-2011 et dessiner de nouvelles perspectives d'actions pour 2011-2014 telles que la politique foncière et la stratégie 1 000 hectares à vocation économique ainsi que la mobilité et la desserte des parcs d'activités.

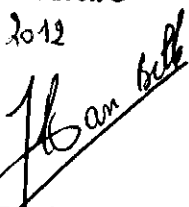
La poursuite du PMDE affiche également une nouvelle priorité : l'attractivité à l'international du territoire. Elle regroupe principalement l'aménagement numérique, l'implication accrue dans les réseaux européens et euro métropolitains ainsi que les problématiques de visibilité du territoire.



« Rendu exécutoire

Le 8/11/2012

Le Maire,



J.C. VANBELLE »

Nouvelle politique immobilière pour les entreprises: Lille Métropole encourage une offre immobilière généraliste à destination des TPE-PME et artisans. Elle facilite l'investissement des promoteurs privés par des dispositifs d'accompagnement techniques et financiers. L'objectif est de proposer aux entreprises un parcours résidentiel intégré, en lien étroit avec la stratégie 1 000 hectares, mais également soutenir la construction d'activités de petite taille localisées dans le cœur des villes, ainsi que d'encourager les partenariats public-privé et d'accroître la qualité de l'immobilier d'entreprises.

Afin de subventionner les maîtres d'ouvrages publics, para-publics, un premier appel à projets « nouvelle politique immobilière » a déjà été lancé en 2011. Il a permis de retenir 4 premiers projets ; 15 autres sont à l'étude.

Programme 1 000 hectares: en 2011, LMCU accélère le programme et affiche de nouveaux objectifs ambitieux : aménager 280 hectares d'ici la fin du mandat. Trois parcs illustrent concrètement cette volonté : Selnor, Petit Menin et le Parc de Croix Wasquehal.

Sites d'excellence: la métropole poursuit le développement de cinq sites d'excellence, destinés à abriter leur activité. Deux installations d'envergure y ont notamment eu lieu en 2011 : le Hub innovation et la plateforme technologique iDIVE.

La recherche: 2011 a été marquée par les résultats du volet recherche du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). La communauté porte également deux projets d'innovation : le schéma d'aménagement numérique métropolitain et Villes de demain - Ecocités, dont la candidature a été déposée fin 2011.

Emploi et insertion: conformément au Conseil régional, Lille Métropole assurera le portage politique de la plateforme territoriale pour l'emploi et l'avenir des jeunes en l'inscrivant dans la dynamique du PMDE et de la coordination sur l'insertion par l'économie et l'emploi.

Pour une économie sociale et solidaire: le 21 janvier 2011, Lille Métropole a adopté, à l'unanimité, une délibération cadre relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), inscrite dans le cadre général du PMDE.

L'aménagement numérique du territoire: Lille Métropole a choisi de prendre un temps d'avance, en adoptant, le 1er juillet 2011, son Schéma d'Aménagement Numérique (SAN). Il vise le déploiement, d'ici 2020, du très haut débit pour tous les habitants et entreprises de la métropole.

Habitat - Une mobilisation affirmée pour le logement :

Logements sociaux: Lille Métropole poursuit son action en faveur de l'habitat privé :

- Lutter contre l'habitat indigne,
- Développer l'habitat locatif conventionné social, très social et intermédiaire,
- Améliorer la performance énergétique des logements,
- Soutenir les propriétaires modestes pour l'adaptation de leur logement à l'âge ou au handicap.

Gens du voyage: l'année 2011 a été marquée par la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, arrivé à échéance. La délibération votée en octobre 2011, concrétise les principaux engagements de la métropole vis-à-vis des objectifs du schéma d'horizon 2018.

Urbanisme, aménagement, ville renouvelée - L'environnement, moteur de l'action :

Plan climat-énergies contre le changement climatique: le plan climat-énergies territorial a été présenté aux partenaires le 15 novembre 2011. Ce document permet l'élaboration de la stratégie et du plan d'action destinés à être adoptés par le Conseil communautaire fin 2012.

Le plan d'action développement durable : ce dernier établi en lien avec l'ensemble des directions sera finalisé en 2012. Quelques exemples sur l'année 2011 : la revalorisation des friches industrielles mise en œuvre par le pôle Aménagement et Habitat, le pôle Rayonnement métropolitain qui est en charge du plan piscines, le pôle Espaces publics, écologie et services urbains qui a initié une nouvelle politique de collecte des encombrants, moins consommatrice de ressources, etc..

Eco-quartiers de l'Union et du Nouveau Mons : le projet de l'Union a remporté en 2011 le Grand Prix EcoQuartier du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et du Logement. Le territoire de Lille Métropole a été particulièrement à l'honneur de l'édition 2011 d'EcoQuartier puisque le projet du Nouveau Mons a en effet été retenu dans la catégorie « approche écologique globale ».

Projet d'aménagement et de développement durable : dans le cadre des premières réflexions sur « Lille Métropole 2030 », le syndicat mixte du SCoT a sélectionné, le 27 juin 2011, les 3 équipes pluridisciplinaires qui devront proposer le futur projet métropolitain et accompagner l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable du SCoT.

Les friches industrielles : depuis 2009, Lille Métropole s'est dotée d'une mission « friches industrielles et pollutions historiques », afin d'établir un diagnostic complet des friches industrielles métropolitaines. Après un an de travail, le rapport réalisé par la mission dresse 53 recommandations pour traiter et intégrer plus de 150 friches industrielles.

LMCU s'est fixée pour objectifs la construction de 30 000 logements, l'aménagement de 1 000 hectares d'activités économiques et l'agencement de 10 000 hectares d'espaces verts.

Le conseil de communauté a donc adopté en juin 2011 une délibération cadre précisant son champ d'intervention et son plan d'action pour le réaménagement des zones.

Etablissement Public Foncier (EPF) - Nouveau partenariat 2011-2014 : en 2011, des modifications ont été apportées aux conventions opérationnelles découlant des conventions cadres. Ainsi, la convention 2007/2014, prolongée d'un an le 1er avril 2011, a-t-elle été déclinée en de nouvelles conventions opérationnelles. Le partenariat avec l'EPF a fait évoluer l'enveloppe dévolue aux projets de 85 à 180 millions d'euros.

Le canal de Roubaix de nouveau ouvert à la navigation : la liaison Deûle-Escaut par le canal de Roubaix est ré-ouverte à la navigation depuis le 2 juin 2011.

Un nouvel hyper-centre pour Tourcoing : le grand projet de transformation du centre ville de Tourcoing représente un investissement commun de la ville de Tourcoing et de Lille Métropole pour un montant de 70 millions d'euros. Achevée en avril 2011, cette opération de la ZAC « hyper-centre » s'inscrit dans les objectifs du Schéma directeur d'urbanisme commercial et du Plan de déplacements urbains.

Un programme pour les quartiers dégradés : le programme métropolitain de rénovation des quartiers dégradés, adopté en 2011, concerne les quartiers concentrant des habitations délabrées, indignes ou vacantes.

Rénovations avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : la communauté y consacre près de 208 millions d'euros, soit environ 13 % des 1,6 milliards d'euros du financement total. En 2011, 38 millions d'euros ont ainsi été investis, notamment pour l'aménagement d'espaces publics et la requalification des voiries.

Mobilité et transports :

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) : le PDU communautaire a été définitivement adopté par délibération en avril 2011. Il couvre désormais le période 2010-2020 et compte 170 actions, organisées selon 6 axes : Ville intense et mobilité, réseaux de transports collectifs, partage de la rue et modes alternatifs, transports de marchandises, environnement, santé et sécurité des personnes, mise en œuvre, suivi et évaluation.

Stationner autrement : en 2011, la politique de stationnement a été revue, visant à sortir d'une vision trop « parcellaire », pour en faire un véritable enjeu de mobilité.

Le transport de marchandises : près de 180 personnes ont participé au grand débat organisé sur le transport des marchandises en novembre 2011. L'événement rassemblait des élus communautaires et des techniciens des collectivités, mais aussi des professionnels de tous horizons.

V'lille : le lancement de V'lille a rencontré un succès au-delà des prévisions, avec fin 2011 plus de 11 000 abonnés annuels.

Plan bus : Lille Métropole s'est donné 3 ans pour repenser l'intégralité de son offre de bus, à travers la réalisation d'un second plan bus 2011-2013. L'année 2011 a vu l'inauguration de 2 nouveaux services : la ligne de nuit mise en service entre Lille et Villeneuve d'Ascq et la Corolle, liaison circulaire de la ville de Lille.

Vivre ensemble :

Culture :

- lancement en mars 2011 des « belles sorties » qui propose une approche innovante de l'accès à la culture du plus grand nombre, en montrant des spectacles de grande qualité artistique au plus près des spectateurs, dans les petites et moyennes communes de la communauté urbaine. Le budget consacré à l'édition 2011 s'établit à 300 000 euros.
- étude stratégique visant à réaliser un état des lieux du service public de la lecture, de l'information et de la documentation et à déterminer les conditions nécessaires à une intervention communautaire en ce domaine. A l'issue de cette phase de diagnostic, l'année 2012 sera consacrée à déterminer les orientations en matière de lecture publique, pour le territoire métropolitain
- Afin de garantir une plus grande autonomie de fonctionnement et une meilleure sécurité juridique et financière, Le LAM, musée d'art moderne situé à Villeneuve d'Ascq, est devenu le 1er avril 2012 un établissement public de coopération culturelle.

Sport : sur la période 2005/2011, LMCU a entrepris la rénovation de piscines existantes et la construction d'un nouvel équipement nautique sous maîtrise d'ouvrage communautaire, dans le territoire des Weppes. Un agenda riche : le Losc, Semi Marathon, Route du Louvre, Ch'ti Bike tour 2011 et Journées du stadium.

Tourisme : en 2011, mise en place d'un programme d'actions sur 3 ans pour soutenir coordonner et développer le tourisme d'agrément en associant très étroitement l'ensemble des acteurs (communes, offices du tourisme, Conseil général et Conseil régional. Lille Métropole a défini en octobre 2011, trois axes stratégiques issus des réflexions et des rencontres avec l'ensemble des acteurs locaux (entraîner et fédérer les territoires, définir une stratégie de communication touristique à visibilité internationale, apporter une réponse locale de niveau international).

Ecologie urbaine :

Résidus urbains : la communauté s'est engagée en 2011 dans une redéfinition du service des encombrants, en proposant de recueillir ces déchets sur rendez-vous chez l'habitant, dès le 1er janvier 2012, dans 33 communes inscrites dans le dispositif. Ouvertures et projets : Mise en service de la déchèterie de la Madeleine, nouvelle annexe de collecte de Sequedin, lancement de nouvelles déchèteries.

Depuis juin 2011, le centre de valorisation organique de Sequedin injecte le Biogaz qu'il produit dans le réseau GrDF. Cet événement est une première en France et concrétise les efforts engagés par Lille Métropole pour la valorisation des résidus urbains.

Eau : Construction de 40 kilomètres de nouveaux collecteurs et achèvement de trois nouvelles stations d'épuration. En 2011, les contrôles sur la qualité de l'eau ont montré une amélioration globale des

eaux traitées par rapport à 2010. Un bassin de stockage a été achevé en 2011 à Lambersart et trois stations de dépollution ont vu le jour sur l'année 2011 à Herlies, Ennetières-en-Weppes et Salomé.

Espaces publics, urbains et naturels :

LMCU investit chaque année dans de nouveaux axes de circulation qui viennent améliorer la mobilité des usagers, exemples :

- Mieux inscrire la voirie dans son environnement
 - o Trophée sécurité voirie pour les entreprises
 - o Vélos en zones 30, extension des double sens
 - o Une cartographie du bruit des 85 communes
- Le pont des Couteaux, un aménagement inédit pour Roubaix-Wattrelos
- renouvellement des espaces naturels métropolitains
- Grand stade
- Nouveaux parkings

International et Eurorégion :

En 2011, Lille Métropole poursuit le développement de sa dimension européenne et internationale à travers de nouveaux programmes de coopération.

L'Union européenne, partenaire de l'aménagement du territoire métropolitain : la Communauté a obtenu près de 5 millions d'euros de financement européens. Douze projets ont été cofinancés à travers ces fonds et des projets de coopération avec des territoires voisins, belges, notamment, ou plus largement en Europe.

Imaginer l'espace Tourcoing - Mouscron - Lancement en 2011 d'une étude urbaine transfrontalière dont les principaux enjeux sont de permettre une meilleure cohésion transfrontalière à travers 3 approches : la requalification de l'espace entre les 2 communes, l'amélioration de l'accessibilité entre les quartiers et le développement des activités commerciales et culturelles.

Coopération européenne et internationale : accueil en 2011 une délégation du Bénin. Lors de ce séjour, plusieurs dossiers ont été évoqués concernant une coopération pour le développement de l'agglomération de Cotonou.

L'Eurométropole : le 15 mars 2011, lors de la journée de lancement de la plateforme d'innovation commune de l'Eurométropole, les représentants de Lille Métropole, Kortrijk et Tournai ont concrétisé leur volonté de mutualiser leurs moyens et de renforcer leur coopération.

L'Aire Métropolitaine Lilloise (AML) : elle encourage les projets de coopération dans de nombreux domaines et en 2011, 4 commissions ont été créées pour faciliter les interventions thématiques des élus et alimenter les décisions de l'Assemblée générale.

Ressources humaines et administration :

LMCU met l'accent sur la mutualisation des ressources avec ses communes membres. La signature d'une convention avec l'UGAP et la mise en place du club des acheteurs métropolitains ont produit leurs premiers résultats avec des économies importantes pour les communes métropolitaines. De nouveaux efforts ont également été entrepris pour la formation des personnels ainsi qu'en faveur du travail des personnes handicapées.

Finances et gestion : Au niveau financier, Lille Métropole a connu un pic d'investissement correspondant à la mise en œuvre des projets phares du mandat. Grâce à une gestion financière saine, elle a pu limiter son recours à l'emprunt et poursuivre son désendettement (- 7 M€)

Dépenses de fonctionnement _____	1 001,00 M €
Dépenses d'investissement _____	525,00 M €
Recettes d'investissement _____	249,90 M €
Recettes de fonctionnement _____	1 265,00 M €

Le Conseil Municipal prend acte.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre



Le Maire
Vice-Président de LMCU

J. C. Vanbelle
J. C. VANBELLE

NORD
ARRONDISSEMENT
LILLE
CANTON LANNOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 Octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	25

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- M. Decruyenaere – Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois – MM Laumailé - Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux – MM. Berthe – Rommel – Cottenye – Bataille - Mmes Demeyère - Desquennes – Kerlidou – Bovin - Lefrancq - Vercruysse – M. Hallot - François - Mme Pétrieux (pouvoir Mr Nys)

OBJET

**RAPPORT ANNUEL SUR
LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE
L'ELIMINATION DES
DECHETS - EXERCICE
2011**

Absents excusés : Mme Boone – MM Rotsaert – Nowak – Nys

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. François a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application :

- du décret n° 95-635 du 06 mai 1995,
- des articles D 2221-1, D 2224-2, D 2224-3 et annexe V du Code Général des Collectivités Territoriales
- de la loi 2002-276 relative à la démocratie de proximité votée le 27 février 2002
- de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a l'obligation de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'élimination des déchets.

Il précise que les compétences en la matière étant exercées par la Présidente de Lille Métropole communauté Urbaine, celle-ci a présenté lors de la séance du conseil communautaire le 29 juin 2012, le rapport relatif à l'exercice 2011, adopté par délibération n° 12 C 0427, après avoir été soumis à une Commission Consultative des Usagers des services publics locaux.

Aussi Monsieur le Maire soumet à son tour un résumé du rapport qu'il a reçu le 03 août 2012 et invite l'Assemblée à prendre connaissance de la totalité au service Administration Générale.

Pour la collecte et le traitement des résidus urbains, les dépenses se répartissent comme suit :

Le coût global de la collecte est de 121.00 € T.T.C. la tonne toutes recettes déduites, dont :

- collecte des déchets des ménages en porte à porte : 144.00 € la tonne.
- encombrants en porte à porte + Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : 134.00 € la tonne.
- Apport volontaire en déchetterie : 54.00 € la tonne (recettes déduites).
- Activités professionnelles : 337.00 € la tonne (recettes déduites).
- Collecte des déchets municipaux, établissements publics et divers : 90.00 € la tonne.

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 octobre 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 octobre 2012.

Le Maire.

* Rendue exécutoire
Le 8/11/2012
Le Maire,

J.C. VANBELLE *



Le coût global du traitement est de 59,00 € T.T.C. la tonne toutes recettes déduites.

Ce montant tient compte de l'ensemble des filières d'élimination et de valorisation dont les frais sont détaillés page 29 du bilan « résidus urbains ».

Monsieur le Maire joint au rapport le compte d'exploitation du traitement des déchets.

Le Conseil Municipal prend acte.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre



Le Maire
Vice-Président de LMCU

J.C. Vanbelle
J.C. VANBELLE

3/ Le compte d'exploitation

Dépenses de collecte

Précollecte+communication
Collecte sélective
Autres collectes

Dépenses de traitement

Centres de tri
Centre de valorisation organique
Centre de valorisation énergétique
Transfert
Recyclage divers
Traitement en décharges

Autres dépenses

2010
80 839 380 €
7 665 804 €
50 961 519 €
22 212 057 €

53 349 319 €
10 715 836 €
7 131 878 €
20 032 076 €
6 537 430 €
693 877 €
8 238 222 €

10 548 005 €
144 736 704 €

2011
87 072 138 €
7 879 610 €
54 668 482 €
24 524 046 €

52 732 489 €
10 696 265 €
6 996 610 €
19 083 350 €
6 659 292 €
762 150 €
8 534 822 €

17 607 798 €
157 412 424 €

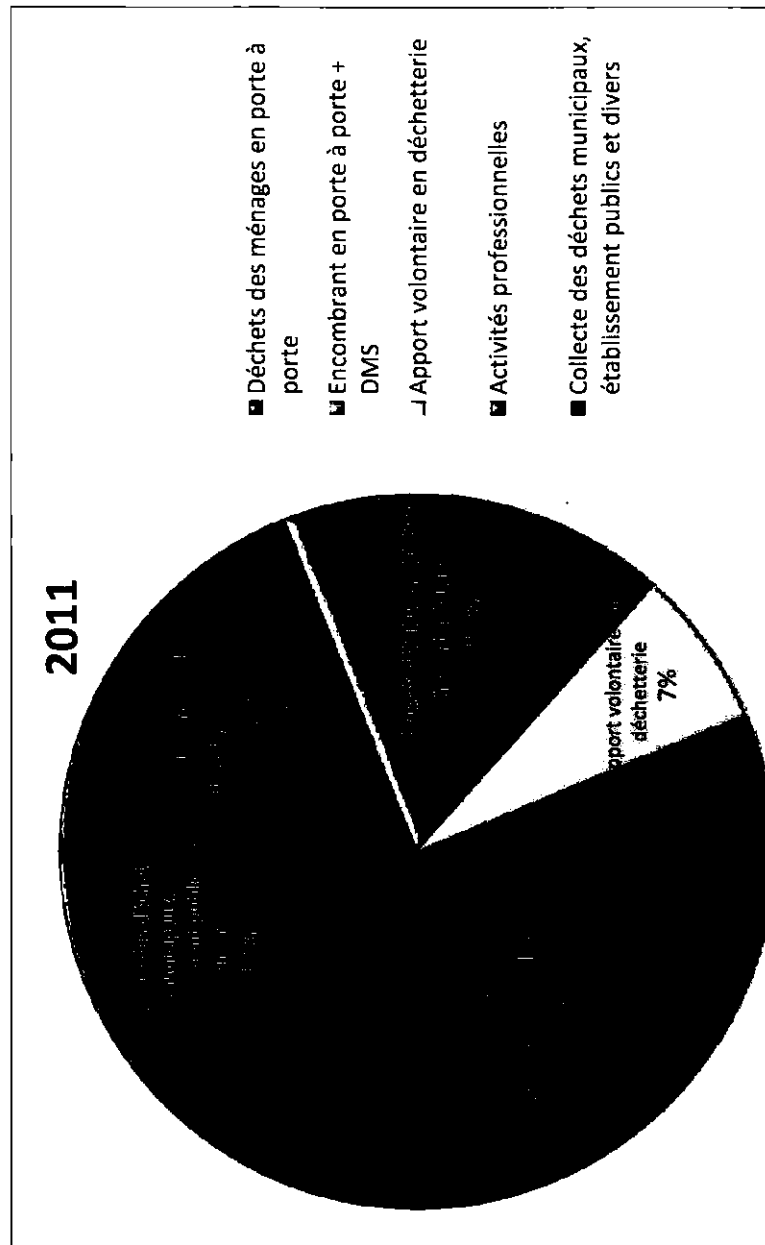
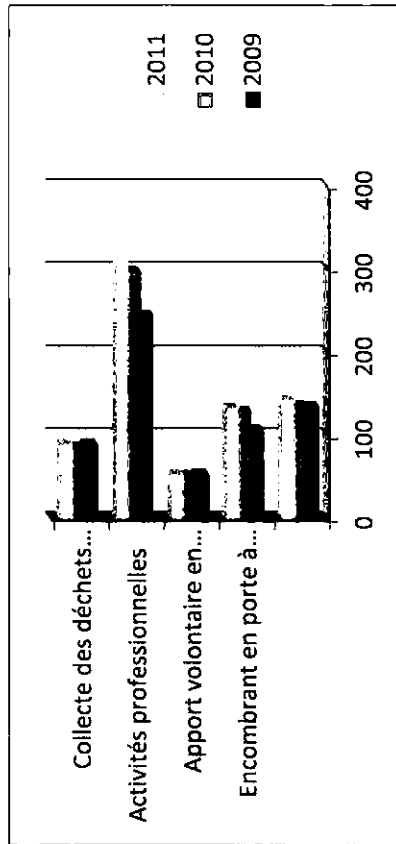
Collecte			€ TTC.
Pré-collecte «collecte sélective»	Plastic Omnium	Distribution sacs de collecte sélective	592 774,0
	Achats LMCU	Fournitures sacs	565 968,0
	Plastic Omnium	Maintenance parc bacs Collecte Sélective tranche 1 à 9	2 670 417,8
	Plastic Omnium	Distribution et reprise bacs Collecte Sélective	818 471,6
	Plastic Omnium	Amortissement des bacs de collecte	1 915 537,0
	Plastic Omnium	Entretien colonnes aériennes	17 851,7
	Plastic Omnium	Entretien colonnes enterrées	87 439,0
	Plastic Omnium	Informatique	380 001,1
	Plastic Omnium	Enquêtes	335 060,4
	Plastic Omnium	Information population	38 137,1
Communication	L&M		442 545,3
	Elise		8 914,7
	LMCU		8 491,4
Collectes sélectives		Amortissement annexe de RONCO	1 077 597,0
	Esterra	Collectes en porte à porte	52 185 619,0
	Triselec	Apport volontaire (Colonnes d'apport volontaire)	191 925,3
		Colonnes d'apport volontaire enterrées (propre et sec)	71 294,7
	STMC	Colonnes d'apport volontaire enterrées (queue de tri)	155 688,5
	Elise	Papier de bureaux	138 409,1
	Nord environnement	Déchets restauration hors foyer	868 948,0
Autres collectes	Esterra	Encombrants en porte à porte	7 847 538,1
		Encombrants sur RDV	32 544,8
		Encombrants, déchets ménagers spéciaux (DMS) en apport volontaire	411 388,0
		Repasse	2 371 321,3
		Marchés & galeries marchandes	2 255 903,3
		Divers (corbeilles, foires, braderies, cantonnages, etc..)	2 740 242,0
		Dépôts sauvages et clandestins	230 812,3
		Déchèteries	7 889 795,6
		Amortissement Déchèteries	657 354,0
		Frais administratifs sur recettes	107 146,1
Sous-Total Collectes 2011			
Sous-Total Collectes 2010			

Traitement

			€ TTC	€ TTC
Recyclage Ordures ménagères	Irisec Halluin Centre de Tri Lille	Convention exploitation (BEA RV)	3 442 870,39	
		Délégation de service public	5 946 601,66	
		Amortissement Centre de Tri de Lille/Loos	1 221 543,00	
		Loyer terrain Centre de Tri (port de Lille)	85 250,09	10 896
Recyclage Divers	Esterre Recydem Recydem vitec terratech selva	bouteille de gaz	5 167,34	
		ressourceries ...	144 484,63	
		Plâtres	154 573,54	
		Pneus non conformes	10 851,96	
		Inertes	155 919,59	
		bois	268 024,10	
	Frais administratifs sur recettes	23 029,13	762,1	
Valorisation Organique	Carbiolane Mazet Sede	Exploitation CVO y compris remboursement	4 086 493,96	
		Fraction organique	335 396,04	
		Déchets verts	315 163,87	
		Transfert FFOM véolia pour approvisionnement du CVO (route)	10 405,40	
		Amortissement CVO	2 169 381,00	
	Loyer terrain Centre de Valorisation Organique CTM	79 769,61	6 896	
Valorisation Énergétique	Valnor Carbiolane	Amortissement du Centre de Valorisation Énergétique	5 577 589,00	
		Exploitation Centre de Valorisation Énergétique	13 505 761,01	
Transfert OM	Veolia	Exploitation CTM	2 987 980,65	
		Transport ordures ménagères pour approvisionnement du Centre de Valorisation Énergétique	2 063 240,02	
		Amortissement CTM	929 735,00	
		Loyer terrain CTM (port de Lille)	34 186,98	
Traitement en décharges	Solrenor	Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	644 149,21	27 742
		Centre Enfouissement Technique classe II	8 087 769,95	
		amiante ciment	238 820,23	
	SMDR /Lnde	Centre Enfouissement Technique classe III pour inertes	208 231,68	8 534
Sous-Total Traitement 2011				57 732
Sous-Total Epandage 2011				36 337
Autres	CVO	Charges de personnel	3 040 611,00	
		Charges de structure	2 236 165,09	
		Intérêts d'emprunts	6 946 407,00	
		Taxes foncières	2 134 484,00	
		Amortissement travaux équipements 2011	1 304 538,00	
		Enquêtes etats & études diverses	180 439,93	
		Cotisations diverses et autres droits	21 106,00	
		Participations diverses (EDF, GDF, SEN..)	187 658,75	
		Participation diverses (terrain et voirie SECLIN)	347 758,64	
		Annonces & insertions (Appel d'Offre)+frais jury+E.pub	20 777,97	
		Taxes diverses (DRIRE pour ICPE)	4 388,34	
		Biogasmex	1 182 588,68	
		remise pénalités + intérêts moratoires + taxes diverses	875,64	17 807
		DEPENSES TOTALES 2011		

COÛT GLOBAL DE LA COLLECTE EN EUROS TTC À LA TONNE

	2009	2010	
Déchets des ménages en porte à porte	135	137	
Encombrant en porte à porte + DMS	108	130	
Apport volontaire en déchetterie	54	53	
Activités professionnelles	245	298	
Collecte des déchets municipaux, établissement publics et divers	90	87	



COUT GLOBAL DE TRAITEMENT EN EUROS TONNE A LA TONNE

	2009	2010	2011
Valorisation et enfouissement des déchets	59	62	59

